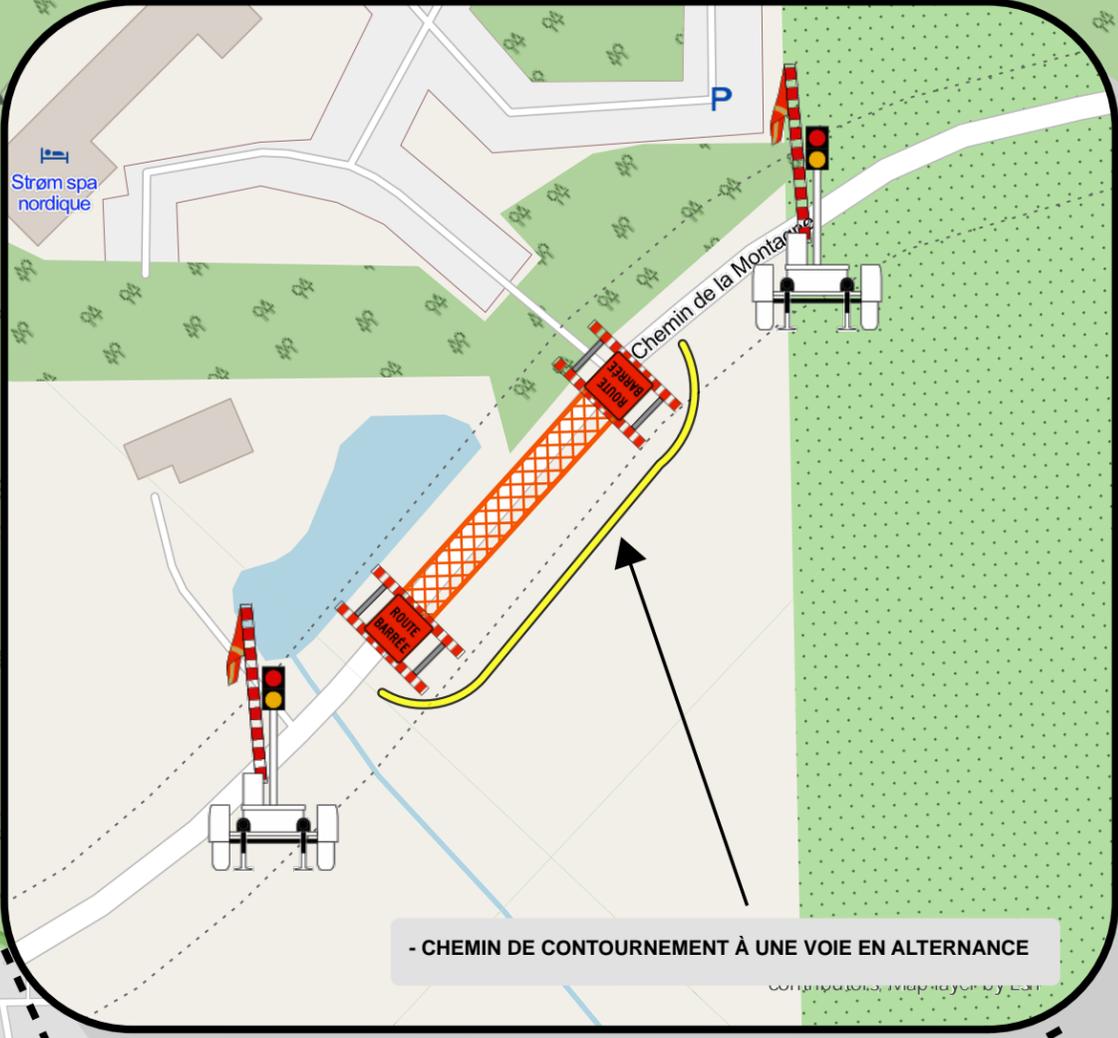


- CIRCULATION À UNE VOIE EN ALTERNANCE
- AUCUN VÉHICULE DE PLUS DE 2,5km DE HAUTEUR PERMIS
- VITESSE PERMISE : 15km/h



- CHEMIN DE CONTOURNEMENT À UNE VOIE EN ALTERNANCE



Légende

- Détour proposé
- Zone des travaux

